



Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture.

*Le renforcement des capacités dans les institutions de formation
des enseignants en Afrique subsaharienne*

***MISSION D'EVALUATION DES INSTITUTIONS DE
FORMATION DES ENSEIGNANTS EN AFRIQUE
SUB-SAHARIENNE : COMMENT CONTRIBUER AU
RENFORCEMENT DE LEURS CAPACIETES :
Le cas de l'Ecole Normale Supérieure de
Niamey (Niger).***

16 au 21 décembre 2002.

Dr. Toussaint Yaovi Tchitchi.

Rapport de mission "Ecole Normale Supérieure" – Niamey (Niger)

Les idées et les opinions exprimées dans ce rapport sont celles de l'auteur et ne représentent pas nécessairement celles de l'UNESCO et des États membres. Par ailleurs, elles n'impliquent aucun engagement de la part de l'Organisation.

SOMMAIRE

Résumés.....	3
<i>Résumé de la mission</i>	
<i>Résumé des recommandations.</i>	
0. Introduction générale.....	4
1. Considérations générales.	7
1.1. <i>De la Loi 98-12 portant orientation du système éducatif nigérien.</i>	
1.2. <i>Du projet de Programme Décennal de Développement de l'Education.</i>	
2. L'Ecole Normale Supérieure de l'Université Abdou Moumouni (UAM).10	
2.1. <i>Rappel historique.</i>	
2.2. <i>Les curricula et les programmes.</i>	
2.3. <i>Les méthodes pédagogiques.</i>	
2.4. <i>Bibliothèques et équipements de recherche.</i>	
2.5. <i>Problèmes relatifs aux conditions de travail.</i>	
2.6. <i>L'enseignement à distance.</i>	
3. Analyse de la situation.	16
3.1. <i>Enseignement supérieur</i>	
3.2. <i>Le projet de Développement Décennal de l'Education.</i>	
3.3. <i>L'Ecole Normale Supérieure.</i>	
4. Conclusion.	20
5. Recommandations.	22
6. Références bibliographiques.....	23

Résumés.

1.1. Résumé de la mission.

La mission effectuée du 16 au 21 décembre 2002 à Niamey (République du Niger) a permis d'évaluer les capacités de l'Ecole Normale Supérieure de l'Université Abdou Moumouni afin de pouvoir permettre à l'Unesco de contribuer au renforcement de ses capacités. Les différentes activités de cette mission ont été réalisées avec le point focal, Monsieur Amadou Lawal Edmond, ancien Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Technologie.

L'ensemble des acteurs nationaux impliqués dans l'exercice ont été identifiés ; nous avons rendu des visites de courtoisie à certains d'entre eux, notamment, à leurs Excellences M. Ibrahim Ary, Ministre de l'Education de Base et de l'Alphabétisation et M. Habi Mahamadou Salissou, Ministre des Enseignements Secondaire, Supérieur, de la Recherche et de la Technologie ; nous avons eu des entretiens et des séances de travail avec les cadres de ces deux ministères ; la mission n'a pas pu entrer en contact avec les autorités du Ministère des Finances.

La mission a pu se rendre compte de la situation actuelle de l'Ecole Normale Supérieure ; elle a visité cette Ecole et rencontré l'administration, les enseignants-chercheurs des départements de Mathématiques, de Physique, de Chimie, d'Histoire, de Géographie, de Français, des Sciences de la vie et de la Terre. Elle a eu des séances de travail avec les représentants des enseignants, du Syndicat National des Enseignants-Chercheurs du Supérieur (SNECS), de l'ONG Ecole Instrument de Paix, du point focal de l'EmP/EVF en relation avec le FNUAP.

Les capacités humaines de l'ENS doivent être augmentées au regard de l'offre et de la demande en formation des formateurs contenues dans le projet de Programme Décennal de Développement de l'Education. Aujourd'hui, cette entité ne dispose que de 22 enseignants-chercheurs dont 3 femmes ; la question du genre s'y pose avec acuité.

Le renforcement des compétences des enseignants-chercheurs en didactique des disciplines enseignées constitue un des besoins urgents de l'ENS ainsi que la réforme des curricula et des programmes. Ceci suppose la révision de la Loi n° 98-12 du 1^{er} juin 1998 portant orientation du système éducatif nigérien, de la Loi n° 74-4 du 4 mars 1974 créant l'Institut National de Documentation, de Recherche et d'Animation Pédagogique pour, d'une part, intégrer à la première, les préoccupations stratégiques visant à la réforme de l'enseignement supérieur, et pour conformer la seconde aux orientations actuelles du développement de l'éducation au Niger.

Aucun programme de formation à distance n'existe dans cette Ecole Normale ; c'est pourquoi il est souhaitable que l'Université Virtuelle Africaine soit renforcée et que la Bibliothèque de l'Ecole connectée avec un renouvellement de son fonds documentaire.

Quelques recommandations ont été formulées concernant les besoins urgents, dont la formation en didactique des disciplines enseignées et la réforme des curricula et des programmes de l'Ecole Normale Supérieure de Niamey.

2. Résumé des recommandations.

A l'issue de la mission, le consultant propose les recommandations suivantes :

1. Le renforcement des capacités des enseignants en didactique des disciplines enseignées.

Très peu d'enseignants de l'Ecole Normale Supérieure de Niamey sont qualifiés pour l'enseignement de la didactique ; or ceci est une nécessité dans le cursus des Conseillers Pédagogiques, des Inspecteurs et autres personnels des corps de contrôle.

C'est donc un besoin urgent qui serait facilité par :

- a) La création à l'Ecole Normale Supérieure d'une antenne de la Chaire UNESCO des Sciences de l'Education (didactique et évaluation) créée en Afrique Centrale et basée à Brazzaville.
- b) Le renforcement des capacités de l'Université Virtuelle Africaine afin qu'elle assure la formation à distance.

2. La révision des curricula et des programmes associés au renouvellement du fonds documentaire de la bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure et sa connexion à Internet).

Il s'agit ici d'un besoin aussi urgent que le premier, mais dont la résolution pourrait impliquer plusieurs niveaux de décision (Ministères de l'Enseignement Supérieur, du Plan, des Finances).

3. La mise en formation progressive du personnel administratif et de soutien (Laborantins, Techniciens de l'audiovisuel, Documentalistes, Secrétaire de Direction

4. La révision de la loi 98-12 du 1^{er} Juin 1998 portant orientation du système éducatif nigérien afin d'y intégrer les préoccupations stratégiques de l'enseignement supérieur.

5. Le renforcement en didactique des langues nationales et étrangères pour améliorer les commodités de la communication et pour le renforcement des activités de traduction.

6. Le renforcement des capacités des enseignants en pédagogie universitaire.

0. Introduction générale.

La mission d'évaluation des institutions de formation des enseignants s'est déroulé au Niger, du 16 au 21 décembre 2002 ; elle constitue un sous-ensemble du grand ensemble dont le thème central est énoncé comme suit : "*Les institutions de formation des Enseignants en Afrique sub-saharienne : Comment contribuer au renforcement de leurs capacités*".

Il s'agissait pour le consultant, avec l'aide du point focal national, de prendre les informations « sur les priorités nationales, d'organiser les visites, notamment les contacts avec les ministères » ; de façon précise, il s'agissait de :

1. Visiter les institutions de formation d'enseignants sélectionnées comme les plus importantes, et rencontrer les responsables au niveau des ministères : Ministère de l'Education, Ministère de Planification et Finance, quelques associations d'enseignants, quelques ONG, OIG, etc.
2. Engager une discussion approfondie avec les chefs des institutions d'enseignement et le point focal national pour s'assurer que les recommandations ne sont pas en contradiction avec les orientations politiques nationales ;
3. Faire des recommandations générales pour le renforcement des institutions, une bonne utilisation des ressources existantes et identifier quelques besoins pour lesquels des actions urgentes seraient nécessaires. En cas de besoin, esquisser quelques orientations pour la préparation des projets extrabudgétaires."

Ce dernier paragraphe de la lettre de mission a été rappelé de façon plus précise dans les "termes de recherche pour chaque mission de consultant par pays" ; on y note :

« ... Le consultant fera également des recommandations générales visant à l'utilisation des ressources disponibles et fera deux types de recommandations sur cet aspect :

1. Identification du besoin le plus urgent au niveau de l'établissement de formation d'enseignants susceptible de recevoir un appui de la part du programme ordinaire de l'Unesco au titre du biennium 2002/2003 (carry-over funds).
2. Projet extrabudgétaire si nécessaire pour répondre aux besoins urgents identifiés et aux recommandations d'ordre politique concernant des problèmes graves auxquels l'institution de formation d'enseignants est confrontée : difficulté de recrutement du personnel ; motivation ; niveau de qualification ; professionnalisme des enseignants ainsi que leur statut dans la société et leur condition de travail »

Rapport de mission "Ecole Normale Supérieure" – Niamey (Niger)

Ces directives étant, il fallait organiser la collecte d'informations de la manière la plus exhaustive possible afin de fonder les recommandations souhaitées sur des données fiables.

Avec l'aide du point focal national, Monsieur Amadou Lawal Edmond, ancien Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de la Technologie, une méthodologie de travail a été esquissée, fondée sur des séances de travail avec les cadres des ministères, du Directeur de l'Ecole Normale Supérieure de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, avec l'ONG, Ecole Institut de Paix, avec le point focal de l'Education en matière de population et de l'Education à la vie familiale (EmP/EVF) en relation avec le Programme du Fonds des Nations Unies pour la Population, avec les responsables des syndicats d'enseignants du supérieur.

Des discussions serrées ont été engagées avec toutes ces personnes et en tenant compte des éléments d'appréciation des uns et des autres, il est aisé d'articuler le rapport final autour, d'une part, des considérations générales intégrant les grandes orientations nationales contenues dans la Loi n° 98-12 du 1^{er} juin 1998, portant orientation du système éducatif nigérien, le projet de Programme Décennal de Développement de l'Education au Niger, composante Education de base, document 2, Plan d'actions, d'autre part la présentation de l'ENS et le projet de sa restructuration afin qu'elle réponde à l'offre et à la demande de formation des enseignants. Les recommandations et conclusions feront suite aux considérations générales, à la situation actuelle de l'Ecole Normale Supérieure de l'Université Abdou Moumouni de Niamey et à l'analyse de cette situation.

1. Considérations générales.

Au Niger les grandes priorités nationales en matière éducative sont rappelées dans la Loi n° 98-12 du 1^{er} juin 1998 portant orientation du système éducatif nigérien. Ces grandes priorités se retrouvent aussi dans le projet de Programme Décennal de Développement de l'Education au Niger (PDDE 2002-2012), dans sa composante Education de Base – Document 2, Plan d'Actions.

1.1. De la Loi 98-12 portant orientation du système éducatif nigérien.

La loi dispose en son article premier « (...) qu'on entend par système éducatif l'ensemble constitué par les instances d'initiative et de conception, les structures de planification, de production et de gestion, ainsi que les établissements d'enseignement et de formation qui concourent en inter-relation à la transmission des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être ».

Les finalités, objectifs, contenus et méthodes du système éducatif nigérien sont contenus dans les articles 12, 13, 14 et 15 de la Loi citée supra. Cependant, il convient de souligner que « la politique éducative nigérienne a pour finalité l'édification d'un système d'éducation capable de mieux valoriser les ressources humaines en vue d'un développement économique, social et culturel harmonieux du pays » (art. 12) et qu'en matière d'objectifs, ce système éducatif concourt à :

- "former des femmes et des hommes en mesure de conduire dans la dignité leur vie civique et professionnelle" ;
- "former des hommes et des femmes responsables, capables d'initiative, d'adaptation, de créativité et de solidarité" ;
- "cultiver les vertus propres à l'épanouissement de l'individu, à la promotion et à la défense de la collectivité" ;
- "garantir à tous les jeunes, sans distinction, l'accès équitable à l'éducation" ;
- "éradiquer l'analphabétisme" ;
- "développer l'enseignement et la formation professionnelle sur le plan qualitatif et quantitatif en rapport avec l'environnement socio-économique du pays" ;
- "développer la recherche en général et la recherche appliquée en particulier"
- "identifier et éradiquer les freins socio-économiques et culturels, les handicaps pédagogiques et autres obstacles entravant le plein épanouissement de la fille et de la femme dans le processus d'apprentissage".

La Loi, comme on peut s'en apercevoir, insiste sur les problèmes de formation, sans distinction de sexe et à égalité de chance pour les femmes et les hommes, les filles et les garçons ; autrement dit, la Loi "garantit à tous les jeunes, sans distinction, l'accès équitable à l'éducation". Ces dispositions sont ainsi rappelées aux fins de vérifier l'atteinte des résultats dans les programmes de formation en général, de façon particulière, dans les programmes de formation de formateurs en vue de l'équité en genre ; car, nous le verrons plus loin, à l'Ecole Normale Supérieure de Niamey, trois (03) femmes sur vingt deux (22) constituent le tiers (1/3) des formateurs de cet établissement.

Dans ses contenus comme dans ses méthodes, le système éducatif nigérien vise "à dispenser une formation centrée sur les réalités objectives du milieu" tout en s'ouvrant sur le monde extérieur,

- "en tenant compte de son évolution économique, technique, sociale et culturelle" ;
- "en valorisant l'enseignement scientifique et technologique" ;
- "en éduquant à la protection et à la préservation de l'environnement, en enseignant aux citoyennes et aux citoyens les principes de la démocratie, du sens du patriotisme, de l'unité nationale, de l'unité africaine et les valeurs de civilisation universelle".

Le système vise également "à développer en chaque individu l'esprit de solidarité, de justice, de tolérance et de paix" (art. 15). On note, dans le dernier paragraphe de cet article 15 consacré aux contenus et aux méthodes, qu'en matière de méthode, ce système éducatif entend "privilégier l'esprit d'observation, d'analyse et de synthèse, allier la théorie à la pratique, créer et stimuler l'esprit de créativité, d'initiative et d'entreprise".

Nous avons là des objectifs nobles avec des contenus et des méthodes non moins nobles. Mais lorsque l'on approfondit la lecture de la Loi et après avoir écouté certains acteurs du système, on note l'existence de quelques lacunes en ce qui concerne l'enseignement supérieur considéré comme le troisième degré d'enseignement (et qui) "comprend des formations du post-moyen" (art. 27) et vise notamment "à fournir aux services publics de l'Etat et au secteur privé des cadres qualifiés, à former des cadres supérieurs capables de jouer un rôle significatif dans la création et le développement de la pensée et de la science universelle" (art. 28).

Afin de palier à ces lacunes, "le Gouvernement de la République du Niger a décidé d'élaborer une stratégie de développement de l'enseignement supérieur apte à lui permettre de prendre en compte aussi bien les contraintes externes imposées par la réalité socio-économique du pays que les contraintes de dynamique interne, en tant qu'appelant les unes et les autres à une amélioration impérative et urgente de cet ordre d'enseignement et de la recherche

universitaire. Les objectifs à atteindre au moyen de cette stratégie sont les suivantes :

- Trouver des réponses pertinentes et des solutions durables aux problèmes auxquels se trouve confronté l'enseignement supérieur du Niger ;
- Maîtriser le développement futur de cet ordre d'enseignement ;
- Rapprocher l'université du monde du travail productif ;
- Promouvoir la recherche fondamentale et la recherche appliquée selon des itinéraires aptes à en faire d'authentiques instruments de renforcement des capacités nationales et de développement économique, social et culturel" (p. 4).

Tels sont les objectifs de l'étude sectorielle pour la préparation d'une stratégie de développement de l'enseignement supérieur au Niger. Il y a lieu de revenir, dans l'élaboration de ce rapport, sur certaines des recommandations dont l'actualité ne fait aucun doute ; c'est pourquoi il faut lier cette réforme de l'enseignement supérieur au projet de Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE).

1.2. Du projet de Programme Décennal de Développement de l'Education.

A la lecture, ce vaste projet de programme décennal de développement n'embrasse que les sous-secteurs du primaire et du secondaire ; et pour être conforme à la terminologie utilisée, le projet "concerne l'éducation de base formelle (éducation préscolaire, les cycles de base 1 et 2) tout comme l'éducation non formelle (alphabétisation, CFDC et écoles coraniques)".

Ce projet est élaboré à partir des études diagnostiques qui ont montré que, "même si des progrès importants ont été accomplis ces dernières années en matière de scolarisation notamment au Cycle de Base 1, la situation reste encore préoccupante et singulièrement en ce qui concerne l'accès et l'équité à l'éducation de base". En effet, aujourd'hui encore seul un enfant nigérien sur trois en âge scolaire bénéficie réellement de ce service (37% de taux brut de scolarisation en 2001) et ce, malgré des sacrifices financiers énormes consentis par l'Etat (20% du budget alloué en moyenne par an à l'éducation). Cette situation est plus accentuée quand on s'intéresse au genre (à peine trois filles sur dix sont scolarisées) ou au milieu géographique (32% de taux brut de scolarisation (TBS) en milieu rural contre 51% en milieu urbain)". On note que "la faible participation scolaire (...) est tributaire de l'offre éducative (infrastructures, et personnels enseignants et d'encadrement), de la demande sociale d'éducation (mauvaise perception de l'école par les populations, coûts directs et d'opportunités élevés notamment en milieu rural et particulièrement pour les filles) et d'une mauvaise utilisation des ressources disponibles (ratio élèves/classe très faible, existence de postes vacants d'enseignants en milieu

rural, surnombre en milieu urbain, etc.)". Il est alors heureux d'observer que c'est en raison de ce diagnostic que le projet (PDDE) "s'inscrit dans la stratégie globale de développement humain durable et de réduction de la pauvreté", et ce, à travers ses diverses composantes, notamment, les composantes ACCES et EQUITE, et singulièrement, à travers la composante Plan d'Actions.

Cette composante, "Plan d'Actions" est une lucarne du Projet de Programme Décennal de Développement de l'Education sur l'Enseignement Supérieur, car, c'est dans le cadre du renforcement de "toutes les formes d'association et de collaboration avec les institutions et partenaires extérieurs" que l'Ecole Normale Supérieure de l'Université Abdou Moumouni de Niamey y est invitée à collaborer. Cette collaboration est assortie de certaines conditions qu'il faut apprécier plus loin. Les bases de la collaboration de ce projet avec l'ENS reposent sur les manières d'"améliorer les contextes et les conditions d'enseignement et d'apprentissage au préscolaire", (...) *la formation de 2990 enseignants du Cycle de Base 2, la formation des encadreurs et des enseignants à l'approche genre et à la santé de la reproduction, la révision des programmes de formation initiale des enseignants du Cycle de Base 2, etc.*

La situation actuelle de l'ENS lui permet-elle d'assumer ces fonctions ? Quels sont ses besoins dans le cadre d'une stratégie de renforcement de ses capacités ?

2. L'Ecole Normale Supérieure de l'Université Abdou Moumouni (UAM).

Cet aspect du rapport tire l'essentiel de son contenu du *Rapport du comité chargé de statuer sur la restructuration des filières et les conditions d'accès à l'Ecole Normale Supérieure*, septembre 2002.

Après avoir indiqué dans un rappel historique la situation d'ensemble, notre rapport se penchera sur les curricula et les programmes, les méthodes pédagogiques, les bibliothèques et équipements de recherche, les problèmes relatifs aux conditions de travail, l'équité dans le domaine du genre, les problèmes de gestion, l'enseignement à distance et les NTIC, etc.

2.1. Rappel historique.

Au terme du rapport évoqué supra, l'Ecole Normale Supérieure est un établissement de l'Université de Niamey, créé en 1971 sous le nom d'Institut Universitaire de Formation Pédagogique (I.U.F.P.). Sa mission selon l'arrêté n° 034/MEN/DER du 2 juillet 1976 est la formation des formateurs, notamment,

- les Conseillers pédagogiques de l'Enseignement primaire ;
- les Conseillers pédagogiques de l'enseignement secondaire ;
- les Inspecteurs de l'enseignement primaire ;

Rapport de mission "Ecole Normale Supérieure" – Niamey (Niger)

- les Professeurs de collèges d'enseignement général (CEG) ;
- les Professeurs de lycée.

En 1976, l'Institut Universitaire de Formation Pédagogique devient Ecole de Pédagogie pour assurer la formation des Conseillers pédagogiques du primaire et du secondaire, des Inspecteurs du primaire, des Professeurs de collèges. Mais "du fait d'un personnel d'encadrement en nombre limité, la formation disciplinaire des Professeurs de Collège était d'ailleurs assurée par d'autres établissements de l'Université de Niamey, en l'occurrence l'Ecole des Lettres et Sciences Humaines et l'Ecole des Sciences".

Les besoins pressants en personnel des collèges et lycées, ont amené l'Ecole de Pédagogie à prendre en charge l'intégralité de la formation des formateurs. C'est dans cette optique que furent recrutés et formés des enseignants dans toutes les disciplines en personnel d'encadrement et d'animation pédagogiques du Ministère de l'Education Nationale, en administration et gestion scolaire, en évaluation etc. ; il s'est posé par la suite le problème de la transformation de l'Ecole de Pédagogie en Ecole Normale Supérieure.

En 1984, l'Ecole de Pédagogie fut dénommée Faculté en raison de son appartenance à l'ensemble universitaire et afin de lui permettre d'assumer une de ses missions, la recherche fondamentale et appliquée.

Toutefois, "pour tenir compte des exigences de la professionnalisation, la Faculté de Pédagogie sera transformée en Ecole Normale Supérieure en 1994 (décret n° 94-147/PRN/MENES/R du 15 septembre 1994)". Ses principales missions sont contenues dans le décret n° 94-148/PRN/MENES/R du 15/09/94, à savoir :

- 1) La formation initiale professionnelle théorique et pratique des formateurs et des cadres de contrôle et d'animation pédagogiques pour l'enseignement du second degré ;
- 2) La formation initiale professionnelle théorique et pratique des formateurs et des cadres de contrôle et d'animation pédagogiques pour l'enseignement du premier degré et l'alphabétisation des adultes ;
- 3) La formation continue et le recyclage des personnels enseignants et des cadres de contrôle et d'animation pédagogiques ;
- 4) La formation en administration de l'éducation et en gestion des établissements scolaires ;
- 5) La recherche fondamentale et la recherche appliquée dans l'ensemble des disciplines qui y sont enseignées.

Au terme des visites effectuées dans cette école, on constate que l'Ecole Normale Supérieure est actuellement structurée en départements cordonnés par une direction.

Les départements sont les suivants :

- Le département d'histoire ;
- Le département de géographie ;
- Le département de mathématiques ;
- Le département de français ;
- Le département d'anglais ;
- Le département de physiques
- Le département des sciences de la vie et de la terre.

L'Ecole Normale Supérieure dispose en outre des infrastructures qui couvrent largement ses besoins actuels et sont même sous-exploités en l'état actuel des choses :

- Des salles de cours d'une capacité variant entre 50 et 80 places ;
- Des Laboratoires d'une capacité de 40 à 50 places chacun ;
- Une bibliothèque assez bien équipée avec près de 5800 titres
- L'Université Virtuelle Africaine (UVA) dotée d'équipement informatique ;
- Une cellule d'évaluation créée en 1995 ;
- Une cellule pédagogique mobile ;
- Une cellule de l'enseignement en matière de population ;
- Des services administratifs.

Les visites ont révélé aussi que l'Ecole Normale Supérieure forme pour les besoins du Ministère de l'Education de Base et de l'Alphabétisation (Conseillers Pédagogiques et Inspecteurs) et du Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur (Professeurs de CEG et de Lycées, Conseillers Pédagogiques et Inspecteurs). Outre cet encadrement, l'ENS forme des Conseillers pédagogiques et des Inspecteurs d'alphabétisation et dispense des formations à la carte à des organismes qui le sollicitent telle que l'ONG Ecole Instrument de Paix (EIP).

- i. Le consultant et le point focal ont rendu des visites aux Ministres chargés de l'Education (le Ministre de l'Education de Base et le Ministre des Enseignements Secondaire et Supérieur) ainsi qu'aux secrétaires généraux de ces deux ministères (Mme Hima Hadiza Maillé et M. Chaïbou Maman) ;
- ii. Une visite au Rectorat a permis d'avoir un entretien avec le Secrétaire Général de l'Université en l'absence du Recteur et du Vice-Recteur ;
- iii. Visites des infrastructures de l'ENS

- les salles de cours, bien équipées, dépassent largement les effectifs squelettiques actuels d'étudiants (salles de 50 à 80 places) ;
- les bureaux des enseignants-chercheurs
- l'unique amphithéâtre d'une capacité de 250 places est le plus souvent utilisé par les autres facultés de l'Université ;
- la bibliothèque est composée de plusieurs salles dont une salle de lecture spacieuse et bien équipée en tables de lecture et de plus de 5.800 titres.
- l'Université Virtuelle Africaine occupe plusieurs salles de l'ENS. Elle est dotée d'équipements techniques adéquats mais des perturbations sur le réseau de communication dans la zone affectent le bon fonctionnement des connexions.

iv. Plusieurs séances de travail ont eu lieu avec le Directeur de l'ENS en présence du Syndicat National des Enseignants-Chercheurs de l'Enseignement supérieur, de l'ONG, Ecole Institut de Paix, du point focal de l'EmP/EVF.

Pour l'essentiel, ces visites ont permis d'apprécier l'état des locaux, du matériel et de l'équipement ainsi que les possibilités supplémentaires d'accueil dans l'optique de la restructuration de l'ENS. On peut en conclure que l'ENS peut accueillir plus du double de l'effectif actuel d'étudiants à condition que ses programmes soient révisés et adaptés aux situations nouvelles de formation.

On peut observer un désaccord latent entre les Ministères et l'Université quant à la tutelle de l'ENS, comme on peut s'en apercevoir à travers le paragraphe consacré à l'analyse de la situation.

Le Ministère de l'Enseignement de Base, grand utilisateur du produit de l'ENS estime que cette institution doit être sous sa tutelle. Le Ministère des Enseignements Secondaire et Supérieur, de la Recherche et de la Technologie voudrait bien contrôler également une institution qui forme l'essentiel des enseignants et inspecteurs qu'il dirige. Enfin, l'Université considère l'ENS comme l'équivalent d'une faculté donc comme un de ses démembrements.

En tout état de cause, le rôle que doit jouer l'ENS dans le futur PDDE nécessite une prise de position politique claire qui éviterait l'improvisation et l'imprécision dans la responsabilité de l'avenir de l'Ecole Normale Supérieure.

2.2. Les curricula et les programmes.

Dans sa formulation dynamique, le concept de curriculum englobe non seulement les programmes scolaires, mais également le processus des apprentissages notamment les objets de ce processus, la formation, le matériel pédagogique, l'évaluation ; le curriculum englobe également les méthodes d'apprentissages.

A l'Ecole Normale Supérieure de l'Université Abdou Moumouni, il existe des formations disciplinaires évoluant dans les départements d'histoire, de géographie, de mathématique, de français, d'anglais, de physique, des sciences de la vie et de la terre (SVT).

En ce qui concerne les curricula et les programmes, l'ensemble de nos interlocuteurs est unanime pour reconnaître que l'Ecole Normale Supérieure devra se repenser pour être adaptée aux nouvelles orientations du Niger, en ayant à l'esprit qu'il n'existe pas de standard type de curriculum.

Aujourd'hui, les filières de formation qui existent à l'Ecole Normale Supérieure sont celles qu'elle a héritées de la Faculté de Pédagogie, auxquelles il faut ajouter les cinq (05) nouvelles autres, il s'agit de :

- la filière de formation des Professeurs de l'Enseignement du Cycle de Base II ;
- la filière de formation de Conseillers Pédagogiques de l'Enseignement du Cycle de Base I et de l'Alphabétisation ;
- la filière de formation des Professeurs de l'Enseignement Moyen ;
- la filière de formation continue des Professeurs des Ecoles Normales d'Instituteurs ;
- la filière de formation des techniciens de laboratoire ;
- la filière de formation des Professeurs Assistants de Laboratoire ;
- la filière de formation des Inspecteurs Disciplinaires en Sciences Physiques et en Sciences de la Vie et de la Terre.

Le consultant et le point focal n'ont pu avoir entre les mains un document de programmes de formation à l'Ecole Normale Supérieure.

Par contre, les discussions avec les partenaires de l'ENS, notamment, les représentants du Syndicat National des Enseignants et Chercheurs du Supérieur, de l'ONG Ecole Instrument de Paix..., il ressort que l'Ecole a un besoin réel de restructuration pour la définition de standards minima régionaux pour les programmes de formation des enseignants ; l'accent a été mis au cours de nos entretiens sur l'appui à la formation des formateurs, à l'introduction de la filière professionnelle à l'ENS, au renforcement des compétences des chercheurs ; les divers interlocuteurs ont insisté sur la formation des enseignants-chercheurs à l'élaboration des curricula, en didactique des langues nationales et des langues étrangères en vue de mieux résoudre des problèmes de communication et de traduction ; les acteurs de l'Ecole ont souhaité le renforcement de leurs capacités en pédagogie universitaire.

Les compétences intellectuelles qui existent aujourd'hui ne sont pas en mesure de répondre à la demande de formation et les ressources ne sont pas toujours disponibles pour atteindre les objectifs en matière de formation des formateurs.

L'atteinte de la qualité dans ces conditions réside dans une entreprise de réforme des programmes de l'ENS et de façon conséquente, la réforme des programmes des autres Ecoles Normales d'Instituteurs pour une action concertée sur le système éducatif nigérien. En l'état actuel du développement des curricula, il faut entrevoir la réforme de l'ensemble des programmes en veillant à la formation des didacticiens.

2.3. Les méthodes pédagogiques.

C'est la méthode interactive qui est en cours dans cette Ecole Normale ; il est apparu que l'ONG, Ecole, Instrument de paix, réalise des interventions informelles dans les écoles par la sensibilisation en vue d'assurer une éducation à la paix, à l'environnement ; cette ONG, n'ayant pas encore obtenu l'autorisation d'entrer dans les écoles s'intéresse aux jeunes déscolarisés de 15 à 22 ans. Elle a recours aux méthodes pédagogiques endogènes pour faire passer les idéaux de propreté, de sexualité, de fidélité à travers une sensibilisation fondée sur les genres contés ou chantés ; en tirant leçon de ce que la paix est un comportement, on retient que l'on peut éduquer à la paix par une stratégie interactive, en mettant l'accent sur la problématique des droits de l'enfant pendant les périodes de guerre. Cette ONG travaille au changement de comportement à travers sa cellule de recherche pédagogique sur la manière de communiquer les connaissances universelles. En l'état actuel de l'évolution de l'ENS, il est difficile de parler de l'utilisation des technologies de l'information dans la formation. On note que les méthodes pédagogiques devraient se définir à partir des principes pédagogiques sur lesquels se fonde la conception de l'apprentissage qui devrait tenir compte du type de citoyen à former. La réforme de programmes appelle la mise à jour des méthodes pédagogiques pour permettre à l'enfant d'apprendre tout au long de la vie en tenant compte des valeurs qui fondent la société nigérienne d'abord afin de s'ouvrir plus facilement sur le monde extérieur.

2.4. Bibliothèques et équipements de recherche.

Malgré ce que nous avons affirmé plus haut, nous convenons qu'il faut moderniser les infrastructures de la bibliothèque de l'ENS ; elle est en relation avec les bibliothèques des autres entités de l'Université ; elle n'est cependant pas ouverte sur l'extérieur, car sans connexion à Internet. De plus, il faut procéder au renouvellement du fonds documentaire pour adapter les outils aux besoins nouveaux et réels de formation. Les enseignants-chercheurs et les étudiants de l'ENS ne sont pas aujourd'hui en mesure d'accéder à une information et à une recherche de qualité, car l'état des infrastructures pour l'utilisation des technologies de la communication est peu viable, en raison de ce que l'Université Virtuelle Africaine ne peut pas toujours répondre aux besoins des usagers.

La Bibliothèque n'entretient pas de relation avec l'extérieur ; de plus, très peu de librairies existent dans la capitale, Niamey ; les documents que certains enseignants-chercheurs pourraient ramener dans leurs valises seraient soumis à des taxes indirectes des douanes. En l'absence de librairies valables, l'accès aux livres devient un problème.

2.5. Problèmes relatifs aux conditions de travail.

Tous ceux qui ont pris part à nos entretiens estiment que les enseignants ne sont pas valorisés par le public parce que le Gouvernement ne les valorise pas, en faisant sans doute allusion aux statuts particuliers des personnels des corps de l'Enseignement Supérieur ; ils disent que l'image de l'enseignant n'est pas reluisante, et en l'absence d'une communication valable, on ne peut pas apprécier le travail et l'effort que fournit l'Enseignant du Supérieur. Dans la phase actuelle du développement de l'ENS, ils sont associés dans la préparation des plans et des programmes de formation ; au regard de la Loi d'orientation du système éducatif du Niger, l'équité existe et les efforts sont en cours pour en permettre la jouissance.

Du point de vue des problèmes de gestion, il faut reconnaître l'existence et la pratique du respect du bien public ; néanmoins, le groupe électrogène qui devrait permettre d'alimenter l'ENS en eau et en électricité souffrirait d'une panne de batterie, de l'absence du démarreur ; en cas de panne au niveau du réseau d'eau et d'électricité de Niamey par exemple, ce groupe électrogène avait la capacité de faire fonctionner l'ENS.

2.6.. L'enseignement à distance.

A l'exception de l'Université Virtuelle Africaine (UVA) sise dans trois locaux de l'ENS, il n'y aucune autre possibilité d'utilisation des technologies de l'information dans les secteurs ci-dessus évoqué, notamment l'échange des programmes dans le cadre de la formation des formateurs, la vidéo-conférence, la consultation de la documentation extérieure. L'ENS devra être connectée au monde par l'intermédiaire des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), pour assurer le renouvellement de la pensée.

3. Analyse de la situation.

Pour la clarté de la démarche, cette analyse concerne trois niveaux : l'Enseignement Supérieur, le Projet de Développement Décennal de l'Education, l'Ecole Normale Supérieure.

3.1. Enseignement supérieur.

Dans son évolution aujourd'hui, l'enseignement supérieur de manière générale, les contenus des programmes de formation des universités doivent tendre vers un professionnalisme certain de façon à outiller l'individu à se prendre en charge

et limiter sa dépendance vis à vis de l'autre. C'est pourquoi il faut marquer notre accord avec les auteurs de l'Etude sectorielle pour la Préparation d'une Stratégie de Développement de l'Enseignement Supérieur au Niger, selon lesquels, "la révision des programmes doit inclure de nouveaux savoirs (informatique, éléments de culture d'entreprise...)" et que "l'effort progressif de professionnalisation doit être au centre de la stratégie d'évolution des programmes d'enseignement". Il faut ajouter que la révision des programmes à l'enseignement supérieur doit tenir grand compte du développement des programmes en cours dans le préscolaire, dans l'enseignement de base et dans l'enseignement moyen, ceci, dans le souci de moins atomiser le système éducatif, car un système peut se définir comme un tout qui se tient. Une erreur d'appréciation sur un des maillons du système peut compromettre l'ensemble du système, car la finalité, c'est la formation de l'homme. C'est pourquoi, pour être conforme à l'esprit et à la lettre du système, il est utile que l'on reprenne en compte la recommandation selon laquelle il faudra "réécrire la Loi d'orientation concernant l'enseignement supérieur pour rendre plus évidents les objectifs de professionnalisation, la formation des adultes, l'encadrement de la recherche dans un programme national, le partenariat avec les acteurs de la vie économique et sociale, la décentralisation" (p. 19).

Dans ces conditions, il y a lieu d'appuyer et/ou de réactiver cet autre type de recommandation, à savoir, que "l'université, pour mettre en œuvre les programmes de professionnalisation de développement de la recherche appliquée, de prestation de services, de formations des adultes..., renforcera toutes les formes d'association et de collaboration avec les institutions et partenaires extérieurs" (p. 27). Nous y reviendrons dans l'analyse de la situation qui prévaut à l'Ecole Normale Supérieure, de façon spécifique.

3.2. Le projet de Développement Décennal de l'Education.

A travers le Document 2 : Plan d'actions, l'Ecole Normale Supérieure est associée à certaines actions, notamment,

1. *Améliorer les contextes et les conditions d'enseignement et d'apprentissage au préscolaire*, (création d'une filière préscolaire dans une Ecole Normale), (formations de 12 inspecteurs et de 18 conseillers pédagogiques du préscolaire).
2. Cependant, s'agissant du Cycle de Base 1, aucune responsabilité de l'Ecole Normale Supérieure n'est engagée, ni dans la formation des enseignants à l'approche genre (p. 43), ni dans la formation de 270 enseignants des écoles intégratrices et 32 enseignants des écoles de sourds. Il est évident que cet état de choses peut être lié à l'absence de compétences pédagogiques et intellectuelles avérées au niveau de l'Ecole Normale Supérieure ; dans ce cas, deux types de recommandations sont

nécessaires, à savoir, (i), développer une collaboration horizontale et verticale entre les acteurs du système, d'une part, et entre les institutions de formation professionnelle, d'autre part, (ii) inviter les responsables du PDDE à intéresser les enseignants-chercheurs de l'ENS outillés à leurs plans de formation et/ou de recyclage des enseignants.

3. par contre lorsque l'on aborde la question de la responsabilité de l'ENS au niveau de la composante Cycle de Base 2, les formulations deviennent variables ; on note (p. 71-72) :

(i) recrutement de 2990 enseignants du Cycle de Base 2, la responsabilité de la formation incombera à l'ENS si "l'ENS dispose de capacités suffisantes d'accueil et de formation des enseignants" et si "les charges horaires hebdomadaires des enseignants sont strictement respectées" (p. 72) ;

(ii) Formation des encadreurs et des enseignants à l'approche genre et à la santé de la reproduction ; ici la responsabilité de l'ENS est engagée en même temps que celle de deux autres structures ;

(iii) Révision des programmes de formation initiale des enseignants du Cycle de Base 2 ; pour l'exécution de cette action, le paragraphe *Description* fait état de ce que "les programmes de formation des enseignants du Cycle de Base 2 à l'ENS sont inadaptés aux réalités de l'enseignement sur le terrain. Cette action est destinée à doter l'ENS de programmes pédagogiques fonctionnels. Ceux-ci seront basés sur les besoins de formation des enseignants du Cycle de Base 2" (p. 85). Voilà pourquoi le projet envisage comme stratégie :

- i. l'évaluation du système actuel de formation à l'ENS ;
- ii. le renforcement des ressources matérielles et humaines de l'ENS ;
- iii. l'élaboration de nouveaux programmes d'études pour les enseignants du Cycle de Base 2 ;
- iv. l'intégration du personnel d'encadrement du Cycle de Base 2 dans le corps des formateurs de l'ENS" (p. 86).

Les résultats attendus de cette action sont de trois ordres :

- i. la politique de formation des enseignants du Cycle de Base 2 définie ;
- ii. les nouveaux programmes élaborés pour l'ENS ;
- iii. les nouvelles modalités de formation et de recyclage définies et appliquées", et ce, sous la responsabilité de la commission nationale des curricula, l'ENS n'y sera intéressée que si (elle)

était rattachée au MEN et que soit entreprise la mesure institutionnelle de Révision de ses (ENS) statuts".

3.3. L'Ecole Normale Supérieure.

On note, en écoutant les acteurs du système éducatif nigérien que l'Ecole Normale Supérieure doit subir une profonde réforme afin qu'elle s'adapte à l'évolution actuelle de l'école ; il y a lieu réviser ou d'approfondir les orientations en matière d'enseignement supérieur, les orientations spécifiques de l'ENS dans le sens d'un professionnalisme, avec un appui budgétaire conséquent. Cet appui budgétaire devra lui permettre d'engager au plus tôt la reformulation du processus de formation des personnels d'encadrement de l'éducation nationale, notamment les corps de contrôle de tous les ordres d'enseignement ; cet appui doit lui permettre aussi d'assurer un renouvellement progressif, en quantité et en qualité de ses compétences ; avec ce renouvellement progressif des ressources humaines l'Ecole Normale Supérieure devra pouvoir

- (i) Rentabiliser ses capacités et ses potentialités au plan de la pertinence ;
- (ii) Assurer la formation et/ou le recyclage des personnels d'encadrement de l'éducation nationale (conseillers pédagogiques, inspecteurs du primaire et d'alphabétisation, inspecteurs du secondaire, etc.).

Il est urgent dans ces conditions que les autorités académiques procèdent au renforcement des capacités en compétences et en ressources humaines en augmentant l'effectif actuel de l'équipe de formateurs de l'Ecole Normale Supérieure, en assurant le recyclage et le perfectionnement en didactique des disciplines enseignées parce que cette Ecole est le point central des dispositifs de formation des formateurs au Niger ; elle ne peut assumer cette mission que si l'on la replace dans sa vocation professionnelle, car l'un des plus grands reproches adressés à cette Ecole, c'est l'absence de professionnalisme.

A l'étape actuelle les curricula ne sont pas étoffés, car depuis six (06) ans, on ne leur a consacré ni le temps, ni les moyens nécessaires pour permettre de les adapter aux besoins réels de formation ; de la même manière, les conditions de recherche ne pas sont les plus reluisantes dans la mesure où les financements n'accompagnent pas toujours les projets et programmes de recherche ; du coup l'Université n'a pas les moyens, semble-t-il, de contrôler ni les chercheurs, ni les résultats de la recherche ; les efforts individuels et personnels de certains chercheurs autorisent leur émergence au plan régional et international. Pour corriger la perception négative qu'on a de l'Université et de l'Enseignant-chercheur, les autorités académiques doivent envisager l'établissement, la publication et la diffusion des publications des Enseignants-chercheurs afin que les résultats des travaux de ceux-ci ainsi que leurs contributions au

développement du Niger et à la réduction de la pauvreté soient appréciées en toute objectivité.

C'est dans le cadre du renforcement de "toutes les formes d'association et de collaboration avec les institutions et partenaires extérieurs" que l'Ecole Normale Supérieure devra s'approprier le contenu du Document 2 : Plan d'actions de la composante Education de base du projet de Programme Décennal de Développement de l'Education au Niger, car cette Ecole Normale professionnalisée constitue le premier partenaire institutionnel du Ministère de l'Education de Base.

Cette collaboration et/ou ce partenariat est vivement recommandé(e) d'autant que le cadre logique du projet de Programme Décennal de Développement de l'Education intègre les composantes "Education préscolaire, Cycle de Base 1 (enseignement primaire), Cycle de Base 2 (premier cycle du secondaire), Education non formelle, Education professionnalisante de base, Ecoles coraniques".

4. Conclusion.

Cette étude aura permis de passer en revue certains aspects de la Loi 98-12 du 1^{er} juin 1998, portant orientation du système éducatif nigérien, la composante Plan d'Actions du projet de Développement Décennal de l'Education (PDDE) ; l'étude aura également permis d'examiner les capacités de l'Ecole Normale Supérieure de l'Université Aboudou Moumouni et de suggérer la manière de contribuer au renforcement de ses capacités.

L'analyse de la loi 98-12 aura souligné l'intérêt que le Gouvernement du Niger accorde à la correction de cette Loi qui prenne en compte les préoccupations évidentes de l'Enseignement Supérieur. C'est pourquoi il faut saluer et encourager la décision "d'élaborer une stratégie de développement de l'enseignement supérieur apte à lui permettre de prendre en compte aussi bien les contraintes externes imposées par la réalité socio-économique du pays que les contraintes de dynamique interne, en tant qu'appelant les uns et les autres à une amélioration impérative et urgente de cet ordre d'enseignement et de la recherche universitaire". Il faut souhaiter que l'atteinte des objectifs assignés à une telle stratégie soit réalisée pour un développement optimum de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le contexte de rapprocher l'université du monde de travail productif.

C'est en raison de cette ouverture sur le monde que l'examen du Document 2, Plan d'actions du projet de développement Décennal de l'Education a été réalisé ; il existe au niveau des concepteurs de ce document des réserves quant aux capacités en ressources humaines et en ressources matérielles de l'Ecole Normale Supérieure à prendre en mains les plans de formation de cet projet ; ils envisagent une stratégie qui voudra que l'on évalue le système actuel de

formation à l'ENS, que ses ressources humaines et matérielles soient renforcées, que les nouveaux programmes d'études pour les enseignants du Cycle de Base 2 soient élaborés et le personnel d'encadrement du Cycle de Base 2 soit intégré dans le corps des formateurs de l'ENS. Cette dernière stratégie appelle l'atteinte suivante de résultat : " les nouvelles modalités de formation et de recyclage définies et appliquées sous la responsabilité de la commission nationale des curricula, l'ENS ne sera intéressée que rattachée au Ministère de l'Education Nationale et que soit entreprise la mesure institutionnelle de révision de ses statuts".

Il s'agit sans doute d'une restriction actuelle qui découle de la situation actuelle à l'Ecole Normale Supérieure de Niamey. On se demande ce qui sous-tend la création d'une commission nationale des curricula alors que les ressources sont déjà disponibles si l'on tient compte de la Loi n° 74-4 du 4 mars 1974 "créant un établissement de l'Etat dénommé Institut National de Documentation, de Recherche et d'Animation Pédagogique (INDRAP)". Pour éviter la duplication des rôles, il y a lieu de souhaiter que les acteurs du système éducatif nigérien tiennent compte, entre autres, du rapport Universalia qui a recommandé « que le Ministère de l'éducation nationale élargisse le rôle de l'INDRAP et lui attribue une fonction de recherche-action en éducation. Il serait chargé de :

- collaborer activement à l'élaboration des curricula ou l'adaptation des manuels ;
- organiser et administrer-en lien avec les directions générales du Ministère de l'éducation nationale et les Ecoles Normales-le dispositif de formation continue des enseignants. »

Une révision de la Loi 74-4 du 4 mars 1974 pourrait permettre à l'INDRAP d'avoir une ouverture beaucoup plus large sur l'ensemble du système éducatif, et singulièrement sur les sous-secteurs de l'enseignement primaire et secondaire. Il s'agit sans doute d'une décision politique que seuls les Ministres en charge de l'éducation peuvent prendre.

En ce qui concerne l'Ecole Normale Supérieure, il faut convenir qu'elle doit subir une profonde transformation, réforme pour s'adapter à l'évolution actuelle du système éducatif nigérien, ceci, dans le cadre de la révision ou de l'approfondissement de ses orientations dans le sens d'un professionnalisme, avec un appui budgétaire conséquent. L'Ecole doit à cet effet engager le processus de reformulation du processus de formation /recyclage des personnels d'encadrement de l'Education nationale et rechercher à rentabiliser ses capacités et ses potentialités au plan de la pertinence ; c'est pourquoi il est urgent que l'on renforce ses capacités en ressources humaines et matérielles (renouvellement du fonds documentaire de la bibliothèque, sa connexion à Internet, renouvellement des équipements des laboratoires, équipement en ordinateurs des bureaux des enseignants, etc.). En ce qui concerne les ressources humaines le besoin le plus

pressant est la formation en didactique des disciplines enseignées dans cette Ecole ; la révision des programmes de formation à l'Ecole Normale Supérieure doit être engagée au plus tôt ; dans le cadre de la formation en didactique et en évaluation, il faut envisager la création à l'Ecole Normale Supérieure d'une antenne de la Chaire UNESCO de sciences de l'éducation pour l'Afrique centrale. On pourra associer à la création de cette Chaire le renforcement des capacités de l'Université virtuelle africaine.

Le renforcement des compétences en didactique des disciplines enseignées, la réforme des programmes et l'augmentation des effectifs en enseignants-chercheurs de cette Ecole peuvent faire espérer des résultats tangibles pour une Ecole de qualité au Niger.

5. Recommandations.

Au terme de cette évaluation, deux types de recommandations nous apparaissent nécessaires et évidentes :

5.1. Le renforcement des capacités des enseignants en didactique des disciplines enseignées ; ce renforcement pourrait passer par :

1. Création à l'ENS de l'antenne de la Chaire UNESCO des Sciences de l'Education pour l'Afrique Centrale, à Brazzaville (didactique et évaluation) ;
2. Renforcement des capacités de l'Université Virtuelle Africaine afin qu'elle assure de façon permanente et pertinente la formation à distance ;

Nous suggérons que ce besoin reçoive un appui de la part du programme ordinaire de l'UNESCO au titre du biennium 2002/2003 (carry-over funds).

5.2. La révision des curricula et des programmes, suivant l'approche par compétences comprenant le renouvellement du fonds documentaire de la bibliothèque et sa connexion à internet.

Cette recommandation fera l'objet d'un projet extra budgétaire à préparer par le Directeur de l'Ecole Normale Supérieure de Niamey.

5.3. Autres recommandations

- La mise en formation progressive du personnel administratif : (Laborantins, techniciens audio-visuel, documentalistes, secrétaire de direction...).
- L'équipement d'un outil de reliure pour l'atelier de reliure de la bibliothèque ainsi que l'équipement en bureautique (ordinateurs, photocopieuse performante).
- La restauration de l'amphithéâtre et la construction d'autres salles de cours pour accueillir les cohortes délogées par le PDDE.

- La révision de la Loi 98-12 pour y intégrer les objectifs et les finalités de l'enseignement supérieur.
- La révision de la Loi 74-4 du 4 mars 1974 pour la conformer à la situation actuelle de l'école nigérienne.
- La formation à l'élaboration des curricula ;
- Le renforcement des capacités des laboratoires ;
- Le renforcement des capacités en didactique des langues nationales et étrangères pour les commodités de la communication et des activités de traduction ;
- L'abonnement à des revues scientifiques ;
- Le renforcement des capacités des enseignants en pédagogie universitaire.

6. Références bibliographiques

1. Lettre de politique éducative pour la décennie 2002-2012, Primature, Niamey, Niger.
2. Loi n° 98-12 du 1^{er} juin 1998 portant orientation du système éducatif nigérien.
3. Rapport du Comité chargé de réfléchir sur la restructuration des filières et les conditions d'accès à l'Ecole Normale Supérieure, Niamey, sept. 2002.
4. projet de Programme Décennal de Développement de l'Education au Niger (PDDE 202-2012)
 - Composante Education de Base, Document 2 : Plan d'actions, Niamey, décembre 2001
 - Composante : Qualité, Niamey, août 2002.
5. Etude sectorielle pour la Préparation d'une stratégie de Développement de l'Enseignement Supérieur au Niger. Résumé des principales conclusions et recommandations par le Pr. Peul Bachelard, Niamey, oct. 1999.